

Questions orales

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Non, monsieur l'Orateur. Nous n'avons pas porté de jugements de ce genre. Cependant, dans ce cas, le ministre du Travail a demandé que l'on enquête sur les allégations de M. Shulman. C'est lui qui le premier a demandé une enquête de la Gendarmerie royale, lui seul et personne d'autre, pas même M. Shulman. De plus, conformément à la loi sur la protection de la vie privée, qui a reçu l'appui sans réserve des partis de l'opposition, on ne peut divulguer la transcription d'une bande magnétique à personne d'autre qu'aux intéressés.

LES ACCUSATIONS À L'ENDROIT DU SIM—LA POSSIBILITÉ
D'UNE INSULTE RACISTE EN COURS DE CONVERSATION
ENTRE GRALEWICZ ET LE MINISTRE DU TRAVAIL

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre du Travail. Je ne lui demande pas de divulguer le contenu de la bande. Je lui demande simplement de faire appel aux souvenirs qu'il a de sa conversation avec M. Gralawicz. M. Gralawicz a-t-il alors tenu des propos racistes? S'en souvient-il? C'est ce que je lui demande, et non la transcription de la bande magnétique.

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, c'est la première question qu'a posée le député d'Hamilton-Ouest.

M. Woolliams: Une question supplémentaire.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà fourni la réponse au député de Hamilton-Ouest. Je ne puis formuler d'observations sur la teneur d'un enregistrement ni faire mention de ce que quelqu'un d'autre a pu dire. Non, vraiment, je ne puis. Ce ne serait pas convenable.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, il n'y aurait vraiment rien d'inconvenant à ce que le ministre parle d'une conversation qu'il a eue. Cela se fait tous les jours à la Chambre des communes. Sans se reporter au texte dactylographié, le ministre peut-il dire si une insinuation a été faite qui pourrait être qualifiée de raciste à l'endroit du député de Hamilton-Ouest?

M. l'Orateur: A l'ordre. De l'avis de la présidence, c'est la troisième fois que cette question est posée. Par deux fois le ministre a répondu qu'il ne pouvait pas y répondre. Qu'il le puisse ou non, c'est la réponse que le ministre a donnée à deux reprises. Je ne vois pas très bien à quoi il servirait de la poser à nouveau.

* * *

● (1600)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PLAINTE DE M^{me} PLUMPTRE AU SUJET DE BARRIÈRES
COMMERCIALES DANS LE COMMERCE DES ŒUFS—LES
MESURES ENVISAGÉES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de la Justice. Au cours des séances du comité spécial sur la commercialisation des œufs, M^{me} Plumptre a affirmé

[M. Baldwin.]

qu'elle avait fourni au ministre de la Justice des preuves concrètes de l'existence de barrières commerciales dans le commerce des œufs. Le ministre peut-il dire à la Chambre si M^{me} Plumptre lui a communiqué ces renseignements dans une lettre et si oui, quelles mesures ont été prises depuis?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Nous avons reçu une lettre contenant certains renseignements au sujet du commerce interprovincial des œufs—il faudrait que je me rafraîchisse la mémoire car les détails m'échappent. J'ai demandé l'étude de certaines questions et c'est tout ce que je peux en dire pour l'instant.

* * *

LES TRANSPORTS

LA POSSIBILITÉ D'UN ENTRETIEN DU MINISTRE AVEC LE
DÉPUTÉ DE PRINCE-ALBERT—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet d'une réponse qu'il a fournie hier où il a dit ne pas savoir au juste où se trouvait le ministre des Transports et que celui-ci pourrait bien être en train de s'entretenir avec le très honorable député de Prince-Albert. Le premier ministre a-t-il eu depuis l'occasion de s'assurer que mon collègue était réellement en train de discuter transport avec le ministre des Transports? Si tel est le cas, peut-il nous dire si un rapport des délibérations et des recommandations sera déposé à la Chambre puisqu'il semble que ce soit la seule lueur d'espoir dans l'élaboration d'une politique de transport fructueuse?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je dois avouer qu'en dépit du nombre élevé de mes collaborateurs, je n'ai pas encore été à même de connaître précisément où se trouve actuellement le très honorable député de Prince-Albert.

Une voix: On dirait que vous le savez.

M. Trudeau: J'ai dit qu'il s'entretenait peut-être avec lui. Mais si le député peut me dire où se trouve le très honorable député de Prince-Albert, je pourrais peut-être répondre à sa question.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES RESTRICTIONS À L'ACCÈS AUX CONVERSATIONS
ENREGISTRÉES PAR LA POLICE—LA POSSIBILITÉ
D'INCULPATION DU MINISTRE DU TRAVAIL AU SUJET DE
CERTAINS AGISSEMENTS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général, à propos d'une réponse qu'il a donnée aujourd'hui. Il a dit qu'en vertu des lois sur la protection de la vie privée, il pouvait permettre d'écouter des bandes uniquement aux personnes qui participent à une enquête sur des activités criminelles ou autres. Il a pourtant permis au ministre du Travail d'écouter les bandes. Cela veut-il dire que ce ministre s'occupe de telles activités?